L'association des riverains de Fayol reçoit le soutien des élus

L'association de Défense des riverains du boulevard Fayol dénoncent la lenteur du dossier du contournement de la RD 500. 15 000 véhicules fréquentent cet axe chaque jour, et les riverains se disent à bout de force

Désormais regroupés dans l'association de Défense des riverains du boulevard Fayol, des habitants et le bureau de l'association manifestent haut et fort leur exaspération quant à la lenteur de l'avancement du dossier concernant le contournement de la RD 500 (le haut du boulevard Fayol, du rond du bas de la côte et celui du Leclerc). Avec 15 000 véhicules par jour le boulevard est saturé et les riverains se disent à bout de force. Rose-Marie Blondeau, par exemple, aujourd'hui présidente de l'association, assure qu'elle est prête à entreprendre des actions « fermes et musclées » pour que les collectivités se penchent efficacement sur le sujet. Sa jeune association, créée en novembre 2009, commence à « déranger » selon la présidente, et ses membres sont « fort déterminés ». Le projet a été déclaré d'utilité publique en 2006 et depuis « plus rien ». Le boulevard Fayol est bien reconnu comme dangereux pour la sécurité des piétons et des élèves qui fréquentent l'école du même nom, pour la pollution et le bruit que les véhicules engendrent et il ne pourra être aménagé que lorsque la déviation sera effective. Certes l'association « Vivre en Ondaine » freine le projet, ses riverains ne souhaitant pas que le flux de circulation s'écoule devant leur fenêtre. Rappelons que ce projet de route doit soulager la partie haute du boulevard en passant en grande partie sur le territoire du Chambon-Feugerolles. Le maire de cette ville Jean-François Barnier, également conseiller général, est d'ailleurs lui aussi hostile à cette déviation.

Prête à entreprendre des actions « fermes et musclées »

L'assemblée générale de la nouvelle association a eu lieu mercredi soir au petit gymnase de Fayol et a tout de même réuni une cinquantaine de personnes. Jean-Paul Chartron, Michel Marajo, Jean-Manuel Morilla et Jean-Claude Reymond, adjoints ou conseillers municipaux du maire de Firminy assistaient à cette réunion. Les représentants de la commune ont assuré que Marc Petit, maire et conseiller général, défenseur de la première heure de ce projet, est bien conscient de tous ces problèmes et soutient l'association dans son combat. Afin d'aider les riverains une subvention exceptionnelle leur est accordée et il s'agit maintenant de retrouver les chemins d'un accord concernant le flux automobile qui vient du chemin des prés (quartier du Soleil Levant) les riverains ayant demandé une étude, même avant la fin de la construction d'un petit lotissement à cet endroit. L'accord sera le fruit d'une collaboration entre l'association et la mairie. C'est le conseil général qui est maître d'œuvre de ces travaux et, selon une toute dernière information, Bernard Bonne envisagerait une réunion dans les prochains jours, avec Marc Petit et Jean-François Barnier, afin que le dossier soit réétudié.

Des riverains mécontents face à la passivité des collectivités. En médaillon : Daniel Cartier, trésorier et Rose Bondeau, présidente de l'association / Annie Faure

■ L'inertie certainement due aux précautions du conseil général

Comme nous l'écrivions dans notre édition du 11 décembre, l'association Vivre en Ondaine a attaqué la Déclaration d'utilité publique (DUP) devant le tribunal administratif, avait été déboutée, puis avait gagné en appel. Aujourd'hui, on ne connaît pas la date de l'audience qui doit se pencher sur le fond du dossier. Mais Jean-Claude Reymond, adjoint aux finances de Firminy, explique que ce délibéré n'empêche pas de commencer les travaux. Le problème se porterait donc davantage sur le désaccord entre deux conseillers généraux, Marc Petit et Jean-François Barnier, chacun maires des communes concernées. Néanmoins, si la DUP venait à être annulée, le conseil général, maître d'œuvre, se verrait contraint de tout remettre en l'état initial. Des frais dont se passerait bien la collectivité.